

**1. Code d'identification unique du produit type :
EPS-EN13163-T2-CS(10)100-MU30à70**

Produits manufacturés en polystyrène expansé (EPS) pour l'isolation thermique des murs par l'extérieur conformes au domaine d'application de la norme EN 13163.

2. Numéro de type, de lot ou de série ou tout autre élément permettant l'identification du produit de construction, conformément à l'article 11, paragraphe 4 du Règlement (UE) N° 305/2011:

3. Usage ou usages prévus du produit de construction

Isolation thermique des bâtiments (ThIB) conformément à la norme harmonisée EN 13163 :2012+A2 :2016

4. Nom, raison sociale ou marque déposée et adresse de contact du fabricant, conformément à l'article 11, paragraphe 5 du Règlement (UE) N° 305/2011:

Zone d'Activités
Rue Principale
68600 WOLFGANTZEN

5. Le cas échéant, nom et adresse de contact du mandataire dont le mandat couvre les tâches visées à l'article 12, paragraphe 2 du Règlement (UE) N° 305/2011

Non applicable

6. Systèmes d'évaluation et de vérification de la constance des performances du produit de construction, conformément à l'annexe V du Règlement (UE) N° 305/2011:

Système 3

7. Dans le cas de la déclaration des performances concernant un produit de construction couvert par une norme harmonisée :

Le CSTB (Organisme Notifié n°0679) a réalisé la détermination du produit type sur la base d'essais de type, selon le système 3.

Il a délivré les rapports d'essais correspondants.

8. Dans le cas de la déclaration des performances concernant un produit de construction pour lequel une évaluation technique européenne a été délivrée

Non applicable

9. Performances déclarées :

Caractéristiques essentielles						
Designations commerciales	DALBOX 36	NPD	NPD			
	Réaction au feu	Combustion avec incandescence continue	NPD			
	Perméabilité à l'eau	Absorption d'eau	NPD			
	Emissions de substances dangereuses à l'intérieur des bâtiments	Emissions de substances dangereuses : Arrêté du 30 avril 2009 modifié	Conforme	A+		
		Emissions de substances dangereuses : Décret 2011-321 du 23 mars 2011				
	Indice de l'isolation aux bruits aériens directs	Raideur dynamique	NPD			
	Coefficient d'absorption acoustique	Raideur dynamique				
		Epaisseur, dl				
		Compressibilité				
	Indice de transmission des bruits d'impact (pour les sols)	Résistance thermique ($m^2 \cdot K/W$) (1)	de 0,55 à 8,45	T(2)		
	Résistance thermique	Conductivité thermique ($W/m \cdot K$)	0,036			
		Tolérances épaisseurs, classe				
Transmission de la vapeur d'eau μ (2)						
Perméabilité à la vapeur d'eau	Contrainte en compression à 10% de déformation (kPa)	CS(10)100				
Résistance à la compression	Déformation sous charge en compression et conditions de température spécifiées					
	Résistance à la traction perpendiculairement aux faces (kPa)					
Résistance à la traction / flexion	Résistance à la flexion (kPa)					
	Résistance à la traction perpendiculairement aux faces (kPa)					
Durabilité de la réaction au feu par rapport à l'exposition à la chaleur ou aux intempéries, au vieillissement /à la dégradation	Durabilité de la réaction au feu par rapport à l'exposition à la chaleur ou aux intempéries, au vieillissement /à la dégradation	(4)				
	Résistance thermique	(5)				
Durabilité de la résistance thermique par rapport à l'exposition à la chaleur ou aux intempéries, au vieillissement /à la dégradation	Conductivité thermique	(5)				
	Caractéristiques de durabilité					
Durabilité de la résistance à la compression par rapport au vieillissement et à la dégradation	Fluage en compression					
	Résistance aux effets du gel / dégel					
	Réduction d'épaisseur à long terme					

(1) Ces caractéristiques sont dépendantes du système et sont fournies dans la documentation du fabricant selon l'usage prévu

(2) Se reporter à l'étiquette du produit pour connaître l'épaisseur et la résistance thermique de l'isolant livré.

(3) Valeur tabulée selon EN13163:2012 Annexe F

(4) Selon EN13163 : Les performances de réaction au feu des produits EPS ne varient pas avec le temps.

(5) Selon EN13163 : La conductivité des produits EPS ne varie pas avec le temps.

Déclaration selon l'exigence de l'Article 6 Paragraphe 5 du RPC



10. Les performances du produit identifié aux points 1 et 2 ci-dessus sont conformes aux performances déclarées indiquées au point 9.

La présente déclaration des performances est établie sous la seule responsabilité du fabricant identifié au point 4.

N. MELIANI

Responsable Laboratoire & Qualité

A WOLFGANTZEN, le 03 Avril 2018

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "N. Meliani", written over a vertical blue line.